

Cependant,

1. Je rappelle à M. Christian CAILLAULT qu'il a été élu grâce à la liste d'opposition « Saint-Sulpice-de-Pommeray... c'est vous ! » en 2014, que nous avons obtenu 3 sièges et que 34% de la population lui a fait confiance (**34% des votants qui se sont exprimés**).

2. Je rappelle à M. Christian CAILLAULT que nous avons tous pris l'engagement de démissionner et laisser son siège au(x) colistier(s) suivant(s) de la liste, s'il ne partageait plus les idées ou valeurs de la liste sur laquelle il a été élu. (Article L270 du Code Electoral).

3. Je rappelle à M. Christian CAILLAULT que nous avons toujours œuvré dans un esprit de réflexion et de confiance et que nous ne l'avons jamais influencé ou imposé, pour quelque vote que ce soit, sur les délibérations et des sujets en cours dans la commune, et que tout a été fait collégialement.

4. Je rappelle à M. Christian CAILLAULT, que son choix de se retirer de la liste d'opposition, est une décision individuelle et reste une prise de position « Morale ».

5. J'informe M. Christian CAILLAULT, que d'un point de vue juridique, il demeure malgré tout, élu de la liste d'opposition, quelques soit ses positions personnelles et morales, et ne peut en aucun cas être sur une opposition indépendante : mail reçu le 2 novembre 2016, suite à un entretien récent auprès du service compétent du « Bureau des Elections » de la Préfecture de Blois. Contrairement à son désir d'indépendance qu'il manifeste dans son courrier dans lequel il mentionne en Objet « démission de l'opposition », il a donc un devoir citoyen, moral et loyal envers les électeurs de l'opposition.

Enfin, en qualité de représentant de la liste d'opposition « Saint-Sulpice-de-Pommeray... c'est vous ! », nous souhaitons que M. Christian CAILLAULT, respecte ses engagements (mentionnés au §2 ci-dessus) auprès de ladite liste et des 34% des électeurs de l'opposition. »

Mme le Maire signale que M. CAILLAULT a la liberté de dire qu'il n'est plus en accord avec les idées de la liste avec laquelle il s'est présenté. Il a été élu et peu rester au Conseil Municipal.

M. RICHER et Mme NOLIERE demandent que M. CAILLAULT démissionne afin qu'il respecte ses engagements auprès de ses colistiers.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 OCTOBRE 2016

Point 7 p6 : Avant, en cas d'impayé, on pouvait mettre **des pastilles sur l'installation...**

✓ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal**

Remarque de M. RICHER au sujet du refus qui lui a été fait de disposer d'une copie de l'enregistrement des Conseils Municipaux : l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales l'autorisant à enregistrer les débats, il indique qu'il effectuera son propre enregistrement à compter du Conseil Municipal de décembre.

Mme le Maire lui répond qu'il en a tout à fait le droit mais le met en garde sur l'usage qu'il peut en faire.

Arrivée de Mme ROUL

2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

-**Décision 2016.72** en date du 20 septembre portant sur la signalétique « Le Bocca d'Or ». Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

Pour la fourniture

SES Agence Grand Ouest – 37310 CHAMBOURG SUR INDRE

Coût global de la prestation HT :

376,65 €

Pour la pose

ESVIA Tours – 37320 ESVRES SUR INDRE

Coût global de la prestation HT : 600,00 €

-Décision 2016.73 en date du 3 octobre portant sur la fourniture et pose d'une porte ellipse (sanitaires de l'école élémentaire).

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

Menuiserie Agencement – 41000 BLOIS

Coût global de la prestation HT : 960,00 €

-Décision 2016.74 en date du 4 octobre portant sur la signalétique « Nony ».

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

Pour la fourniture

SES Agence Grand Ouest – 37310 CHAMBOURG SUR INDRE

Coût global de la prestation HT : 322,20 €

Pour la pose

ESVIA Tours – 37320 ESVRES SUR INDRE

Coût global de la prestation HT : 490,00 €

-Décision 2016.75 en date du 27 octobre portant sur l'achat d'une manivelle (bloc entier) pour volet roulant à l'école maternelle.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

AS2G – 41120 CHAILLES

Coût global de la prestation HT : 322,60 €

Mme le Maire précise que cela comporte la dépose de l'ancienne et la pose.

-Décision 2016.76 en date du 27 octobre portant sur le passage de tubes pour l'alimentation des sanitaires à l'école élémentaire.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

Ets ROLLAND & BELO – 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

Coût global de la prestation HT : 1 140,00 €

Mme NOLIERE indique qu'il y a de plus en plus de décisions du Maire et qu'elles sont de plus en plus onéreuses.

Elle fait un comparatif entre l'année 2015 et 2016 (ex : septembre 2015, 10 529 € et septembre 2016, 67 747 €).

Mme le Maire rappelle qu'en septembre il y a eu la confirmation des devis des aires de jeux notamment.

Mme le Maire lui indique que l'on ne peut pas faire un comparatif par année et que les décisions découlent du vote du budget et que celui-ci a été voté.

Mme le Maire indique que les autres décisions sont des dépenses imprévues urgentes comme par exemple l'achat d'une machine à laver tombée en panne.

3 – AFFAIRES FINANCIERES

- **Demande d'admission en non-valeur par le comptable**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur de titres irrécouvrables d'un montant total de 8,60 €.

En effet, Monsieur le Trésorier propose d'épurer des créances inférieures au seuil de poursuite entre 2011 et 2013.

✓ **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour la somme de 8,60 €.**

- **Loyers 2017**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'indice de référence des loyers (indice d'évolution à zéro). Les loyers resteront donc inchangés pour l'année 2017, soit :

› 12 rue des Ecoles :	412,28 €
› 2 rue du Haut Bourg :	605,73 €

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

- **Clôture du Pôle Santé**

M. JAVARY propose au Conseil Municipal la mise en place d'une clôture sur borne (25 cm de soubassement et grillage de 1,5 m) autour du Pôle Santé (sauf la partie donnant sur la rue des Tilleuls) afin d'éviter le stationnement de véhicules sur la parcelle communale au niveau de la RD32, et que des piétons traversent la parcelle pour aller vers le restaurant « Le Kiosque ».

Quatre devis ont été demandés pour cette prestation :

- 1^{er} devis à 8 755,20 € TTC (A4 Nature),
- 2^{ème} devis à 8 423,84 € TTC (Lefèvre Nature),
- 3^{ème} devis à 8 220,00 € TTC (Ramos),
- 4^{ème} devis à 7 559,70 € TTC (Monroseau).

Mme NOLIERE demande si le riverain (clôture mitoyenne) participe aux frais d'installation.

M. JAVARY lui répond que le riverain ne souhaite pas participer.

Mrs HALLOUIN & RICHER proposent la mise en place d'un portillon qui resterait fermé. Les personnes pourraient emprunter celui-ci pour accéder au Pôle Santé.

Mme le Maire répond que les cabinets médicaux sont visibles de l'arrière du bâtiment et que d'un point de vue sécurité, il faut éviter le passage des piétons côté RD32.

✓ **Les membres du Conseil Municipal ont choisi, à la majorité, le devis de la société Monroseau pour un montant de 7 559,70 € TTC. Cette dépense sera imputée sur les dépenses imprévues.**

17 voix pour et 2 abstentions (Mme NOLIERE & M. RICHER pour le portillon et la non-participation du riverain)

- **Indemnité de conseil allouée aux comptables (information)**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'indemnité allouée aux comptables pour l'année 2016 s'élève à 404,23 € brut soit 368,42 € net.

Ce montant correspond au taux de 80% voté les années précédentes.



4 – SEGILOG : renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de prestation de services de logiciels passé avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce contrat pour une durée de 3 ans à savoir :

▶	Cession du droit d'utilisation	3 195,00 € HT/an
▶	Maintenance / Formation	355,00 € HT/an

M. RICHER demande si les frais de déplacement du formateur sont facturés. Il demande également pourquoi ne pas prospecter et comparer avec un autre prestataire.

Mme le Maire lui répond que les frais de déplacement du formateur sont compris. Elle lui indique également que les logiciels de Ségilog/Berger-Levrault nous conviennent. La plupart des collectivités ont le même prestataire. De plus, la migration représenterait un coût non négligeable.

✓ Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer ce contrat pour une durée de 3 ans.

5 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Tarif spectacle de fin d'année

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'organisation du spectacle de fin d'année du Centre de Loisirs à la salle des fêtes. Celui-ci sera mutualisé avec d'autres centres de loisirs.

Le spectacle de Stéphane RIO « Des clowns Bouffy » se déroulera le mercredi 7 décembre 2016 à partir de 14h30. Le coût du spectacle est 550 €, charges comprises.

Madame le Maire propose un tarif unique de 3,50 € par enfant, pour les Centres de Loisirs accueillis.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6 – SIEL BLEU : Suite au Forum de l'habitat, présentation de l'association sur la prévention des chutes



Le groupe associatif Siel Bleu a pour objectif la prévention de la santé tout au long de la vie.

Lors du Forum de l'habitat qui s'est déroulé à la Chapelle-Vendômoise le 6 octobre dernier, cette association était présente. Son but est de répondre aux besoins spécifiques de la population notamment sur la réduction des chutes et des fractures.

Prévenir une chute, c'est apprendre à en connaître les paramètres : se déplacer mieux, s'asseoir et se lever en confiance. C'est aussi agir pour modifier ses défauts, en somme, il faut apprendre à adopter un comportement préventif. Tous les aspects de l'équilibre sont abordés.

En collaboration avec les membres de l'UNRPA (activité qu'ils souhaitent développer sur la commune), Mme le Maire propose de s'associer à cette initiative qui relève de l'action sociale au sens large. Des séances d'une heure sur la prévention des chutes seront donc proposées.

Le public concerné est principalement les personnes âgées vivant à domicile. Les 20 séances d'une heure seraient proposées à la salle des fêtes pour un maximum de 10-12 personnes.

Le coût total serait de 720 € pour l'ensemble des personnes après subvention de la CARSAT.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal un accord de principe pour poursuivre l'information à la population. La participation individuelle à cette formation sera abordée lors d'un prochain conseil.

Mme NOLIERE indique que l'aide de la commune pour cette association ne doit pas être équivalente à une subvention d'association (300€).

Mme le Maire lui répond que cette aide ne sera pas aussi élevée. Toutefois, il ne faut pas oublier que nos séniors participent à la vie de la commune.

✓ **Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.**
(Mmes DESSITE & GUILLOT ne participent pas au vote)

7 – PLANTONS LE PAYSAGE. 1 000 ARBRES POUR LE VILLAGE (information)

Le lundi 21 novembre à Chaumont-sur-Loire, Agglopolys et les communes associées signeront la Charte de l'arbre dans le cadre de l'opération « Plantons le paysage – 1 000 arbres pour le climat ».

Saint-Sulpice-de-Pommeray a répondu à l'appel à candidature et a été sélectionnée pour son projet d'aménagement du terrain à l'arrière du Pôle Santé. L'espace sera constitué de pommiers demi-tiges, d'arbres de Judée et d'Amélanchiers et une haie de cornouillers sera plantée en bordure de la RD32. Sur la place des Tournesols/Blés d'Or, un Paulownia sera planté au centre de la place.



Tous les arbres sont offerts par Agglopolys, mais il revient à la commune de les planter et de les entretenir.

La plantation du 1^{er} pommier au Pôle Santé aura lieu le samedi 26 novembre à 10h00.

M. LEBRASSEUR se propose de les implanter pour qu'ils soient correctement positionnés.

M. HALLOUIN signale qu'il faudrait peut-être attendre que la clôture soit posée pour faire les plantations et ainsi éviter les éventuels vols. C'est effectivement un risque, mais les arbres doivent être plantés fin novembre.



8 – MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël est organisé comme chaque année rue des Tilleuls, il se déroulera le samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00.

Le montage des stands se fera le vendredi soir et les bâches seront installées le samedi matin. Les personnes volontaires seront accueillies chaleureusement.

Mme DESSITE informe le Conseil Municipal qu'elle est ouverte à toutes propositions d'amélioration, de changement et de nouveautés.

Elle est consciente que certains exposants refusent de venir car le marché est extérieur et qu'ils préféreraient qu'il se déroule dans une salle des fêtes.

Elle rappelle que les exposants ont des emplacements gratuits et que le but est de faire une animation vers les commerces.

Mme NOLIERE indique au Conseil Municipal que le marché de Noël de Fossé était très bien (65 exposants).

Mme le Maire indique aux membres du Conseil que c'est une personne extérieure qui a tout organisé avec le Comité des Fêtes de Fossé. Le Maire de Fossé a mis la salle à disposition sur deux jours.

M. RICHER propose la location d'un chapiteau pour le marché.

Mme DESSITE et Mme le Maire lui répondent que le coût est trop élevé.

M. JAVARY propose de mettre les stands sur le parking du Pôle Santé.
Mme le Maire lui répond qu'il est préférable de laisser cet emplacement aux voitures.

Plusieurs conseillers proposent un marché de Noël à la journée.
Mme DESSITE indique que la demi-journée est suffisante car il fait froid, et que les commerces sont peu fréquentés l'après-midi. Toutefois, elle propose de demander aux exposants s'ils souhaitent, pour l'année prochaine, que l'on prolonge jusqu'en début d'après-midi.

9 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Mme HUET remercie les membres du Conseil Municipal pour leur aide lors de la ronde des Châtaignes du 9 octobre. Il y avait 55 voitures. Environ 200 personnes ont participé à cette manifestation. Les châtaignes et la bernache ont été très appréciées.
Au vu de son succès, la commune s'est repositionnée auprès de l'association « La belle époque » pour accueillir cette manifestation de nouveau l'année prochaine.

Comité Consultatif Sport (10 octobre)

Mme NOLIERE informe le Conseil Municipal que son mari a été au Comité Consultatif Sport et indique que le compte rendu ne reflète pas les propos tenus. Elle demande si le compte rendu est définitif.

Mme le Maire lui répond que les propos tenus étaient dirigés contre la Mairie alors que le but de cette réunion était de relever les besoins des associations et non de provoquer des conflits.

Mme NOLIERE indique que son mari va envoyer un correctif, elle propose que les comités soient enregistrés.

Mme le Maire lui indique que c'est une synthèse et non du mot à mot.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la place François MORTELETTE et des logements locatifs le samedi 17 décembre à 10h30.

- Le vendredi 4 novembre la société ENERGIO a présenté son audit énergétique sur les bâtiments communaux.

• M. RICHER demande quand le site internet sera en ligne. Une page d'accueil « site en cours de construction » aurait pu être mise.

M. LESIEUR lui répond que le site est en cours de finalisation et qu'une page « Le site est actuellement en maintenance » est actuellement affichée. Il sera mis en ligne avant la fin de l'année lorsque sa relecture sera terminée.

Mme DESSITE indique que le choix était de finir le site internet au lieu de faire une page d'accueil.

M. RICHER demande qui est l'hébergeur du site, les caractéristiques, le tarif...

M. LESIEUR lui répond que l'hébergeur est O2SWITCH (CM du 4/07/16-présentation du site), pour un coût de 60 € HT/an.

Mme DESSITE indique qu'une présentation du site sera faite lors du prochain Conseil Municipal avant sa mise en ligne.

• M. RICHER informe le Conseil Municipal qu'il reçoit quelques doléances d'administrés et qu'il souhaite en faire part :

- a) **Aires de jeux des Tournesols** : elle occasionne une gêne visuelle et sonore et une dépréciation des biens immobiliers. M. RICHER propose une réduction de la taxe d'habitation pour cette personne (**hors Conseil Municipal, après avoir pris des renseignements, il s'avère qu'agir de la sorte est illégal**).
Mme le Maire lui répond que la gêne sonore n'a pas encore été constatée car l'aire de jeux n'est pas ouverte au public à ce jour. Une réponse a été faite à cette personne. L'aire de jeux concerne des enfants de 2 à 6 ans.
- b) **Rue des Blés d'Or** : la chicane centrale, mauvaise visibilité.
M. CHARRET lui indique que le but de cet aménagement était de réduire la vitesse des automobilistes. Pour M. RICHER, il vaut mieux mettre des dos d'âne. Le problème est que personne ne veut de ralentisseurs devant chez lui.
- c) **Les conteneurs, rue des Blés d'Or** : gêne visuelle pour certains riverains, une haie pourrait être créée pour les cacher.
- d) **Enrobé rue des Blés d'Or, réfection récente** : selon M. RICHER, celui-ci n'est pas assez épais. M. CHARRET lui indique que les travaux ne sont pas finis. Puis concernant les panneaux « zones 30 », à l'entrée et à la sortie, ne peut-on pas en déplacer un sur la rue de Bel Air ? M. CHARRET répond que ce n'est pas possible, c'est une zone à 50.
M. CHARRET indique que dans la rue des Tilleuls, les gens roulent vite. Le problème a été déplacé ! Il faudra prévoir un aménagement de sécurité lorsque l'on refera la voirie de cette rue.
- e) **Rue des Tournesols**, dans le virage la voirie se fissure beaucoup. M. CHARRET lui indique que ces travaux pourraient être envisagés en 2017.

Fleurissement de la commune : Mme NOLIERE indique que les bacs sont vieillissants, il faudrait prévoir de fleurir à proximité des commerces.

Mme NOLIERE demande que quelques conseillers puissent être présents lors de l'achat des fleurs. Elle trouve que ce qui est fait est vieillot.

M. CHARRET indique que les bacs coûtent cher ! Les fleurs sont achetées au lycée horticole en collaboration avec le responsable des serres.

M. CHARRET et Mme DESSITE s'en occupent depuis deux ans, ils sont prêts à y associer Mme NOLIERE.

Boulangerie : M. RICHER signale que la devanture de la boulangerie est en mauvais état. A la construction du bâtiment qui a pris en charge la façade de la boulangerie ?

Mme le Maire lui répond que c'est au boulanger de réparer sa façade et non au propriétaire.

M. RICHER évoque **l'article de la NR du 16/09**, « un Pôle Santé neuf sans médecin ». Le Conseil de l'Ordre avait prévenu le Maire que ce serait difficile de trouver des médecins et que construire des bâtiments sans médecin est incohérent.

Mme le Maire lui répond que certaines personnes ont été outrées par les propos du Président du Conseil de l'Ordre, et que tout le monde ne partage pas leur avis. Le projet avec Villebarou ne s'est pas fait. Après, il existe des cabinets de recrutement de médecins étrangers mais il y a un coût, 20 000 € par exemple. Est-on prêt à engager une telle somme ?

- f) Mme NOLIERE indique que certaines personnes ont constaté que le cimetière n'était pas bien entretenu. De plus, le cimetière n'est pas indiqué (signalétique).
Mme le Maire lui répond qu'il n'y a jamais eu de panneau indiquant le cimetière au vu de sa position mais à ce jour, il y a la signalétique du parking du cimetière. L'entretien a été

fait plusieurs fois dans l'année, mais l'herbe repousse très vite. Faut-il envisager les allées en béton désactivé ou de la pelouse à la place des gravillons ?

Augmentation des impôts (remarques d'administrés).

Mme le Maire indique, une nouvelle fois, que les taux de la commune sont inchangés. Ce sont les taux du Conseil Départemental qui ont augmenté et cette augmentation a été expliquée dans la Nouvelle République.

Mme NOLIERE & M. RICHER demandent si l'on peut redonner la parole au public du Conseil Municipal.

Mme le Maire n'envisage pas de redonner la parole au public pour le moment.

• M. HALLOUIN informe le Conseil Municipal de l'essoufflement du petit groupe musical lors de cérémonies. La cérémonie du 11 novembre 2016 sera leur dernière.

Mme le Maire répond qu'il faudra trouver un enregistrement musical à partir de l'année prochaine.

• M. CHARRET indique que :

- l'aménagement du terrain du bord de Cisse est en cours.

- Les aires de jeux seront bientôt ouvertes. Il manque la visite de la commission de sécurité et la mise en place de quelques rondins par le Service Technique.

- Des panneaux de signalisation vont être mis en place au niveau des artisans de la rue Jules Berthonneau.

- Les travaux de voirie sont en majorité terminés.

- Rue Jean Victor Joly, le trottoir a été endommagé suite aux incidents (voiture volée et brûlé). Des granulés ont été mis pour absorber l'huile et le gasoil. Un devis a été demandé pour notre assureur, les travaux interviendront après.

- Curage du fossé entre les Grelles et les Grandes Maisons et aussi derrière le stade. Un devis a été demandé. Cela sera fait après l'hiver, et après avis de la police de l'eau.

Mme NOLIERE indique que des pieux pourraient être mis dans le fossé, rue des Rosiers pour éviter que les terrains s'affaissent. Un devis sera demandé.

- Un devis a été demandé pour la dératisation de la commune. Ce point sera abordé lors d'un prochain Conseil (6 passages par an : devis 1 585,20 TTC).

- Pour l'entretien de la piste cyclable qui va à Blois, Agglopolys va assurer l'entretien avec quatre passages annuels minimum (15 décembre, 15 mars, 15 juin et 15 septembre). Le balayage sera fait des deux côtés des rondins.

<p style="text-align: center;">PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 5 décembre 2016 à 20h00</p>
--